

# **CARPA** de Paris

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats

## FONDS INDISPONIBLES

### **AARPI AK AVOCATS**

Avocats à la Cour  
51 BIS RUE SAINTE ANNE  
75002 PARIS

Contact : Jean Philippe Digoy  
Tél. : 01 44 32 48 92  
Télécopie : 01 44 32 47 11  
e-mail : pdigoy@avocatparis.org

Paris, le 17 novembre 2025

Affaire : PETKO ANGELOV FR SASU / 4118617

Vos Réf. :

A l'attention de Monsieur AKOPOV

Mon cher Confrère,

Nous vous invitons à trouver sous ce pli les deux exemplaires de l'attestation de Dépôt de Fonds intervenu dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Votre bien dévoué Confrère,



Jean-Charles KREBS  
Secrétaire Général  
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

P.J.

**CARPA** de Paris  
Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats

**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS**

La CARPA de Paris domiciliée Maison des Avocats Cours des Avocats CS 72402 75833 PARIS Cedex 17 représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Jean-Charles KREBS,

Atteste par la présente,

avoir reçu ce jour en dépôt sur son compte numéro 30004.01960.10055049/55 affaire 4118617 ouvert dans les livres de la Banque BNP PARIBAS Agence Centrale Entreprises, 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS, par l'intermédiaire du Cabinet AK AVOCATS, Avocats au Barreau de Paris, 51 bis rue Sainte Anne, 75002 PARIS,

- la somme de 10.000,00 Euros, représentant le capital social versé par l'associée de la société en formation :

**PETKO ANGELOV FR SASU  
238 BOULEVARD RASPAIL  
75014 PARIS**

La libération de cette somme ne pourra être effectuée au profit de la société en formation qu'à réception par la CARPA du certificat du Greffe du Tribunal de Commerce constatant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris en deux exemplaires, le 17 novembre 2025.

